

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2018

N° 2018-19

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération : 50 Dont 8 procurations
Votes pour : 50
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (42) :** TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

**Présents non votant :** PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande.

**Titulaires absents non représentés (14) :** PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique.

**Procurations (8) :**  
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis  
GAY Eric à CHAZOTTES Michel  
ROCHER Jacques à LACAZE Noël  
CARMOUSE Catherine à GISTAU Patrick  
FORGUE Pierre à MIR André  
MIR Jean-Henri à POME Maryse

OBJET : E TOURISME

Monsieur Jean-Michel CARROT a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle le projet développé par le Pays des Nestes dans le cadre de l'animation du réseau des Offices de Tourisme.

Ce projet doit permettre de doter l'Office de Tourisme Communautaire (OTc) et le Pays d'art et d'histoire (PAH) d'équipements numériques adaptés afin d'améliorer leur information et leur communication.

Le PETR du Pays des Nestes propose en effet aux Offices de Tourisme et au Pays d'art et d'histoire, membres du réseau, la création d'une application numérique de balades itinérantes et le déploiement d'équipement numérique dans les locaux d'accueil.

Le Conseil Communautaire considère :

- Que ce projet correspond aux attentes et orientations souhaitées par l'OTc et le PAH ;
- Que ces outils peuvent contribuer à participer à la promotion du territoire ;
- Que ces outils participent à la mutualisation de la promotion et de l'information à l'échelle du Pays des Nestes ;

Cet engagement concernerait, sous réserve de l'obtention de financement à hauteur de 70 % du coût de l'opération :

- l'OTc Aure Louron : à concurrence de 2 857 € TTC réparti sur deux années d'exercice, avec une part d'autofinancement de 857,10 € TTC réparti sur deux années d'exercice.
- Le PAH : à concurrence de 18 821 € TTC, avec une part d'autofinancement de 5 646,30 € TTC.  
Détail de ces dépenses :
  - Application (hors contenu) : 2 857 € TTC
  - Contenu application (photos et vidéos) : 4 000 € TTC
  - Matériel (borne interactive extérieure + écran mural intérieur) : 11 964 € TTC

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaire l'approbation de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet présenté par Monsieur le Président mais le conditionne à l'obtention de subventions au moins égales à 70 % du coût de l'opération ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU